

Compte-rendu du C2S

Comité de Suivi de Seine-Aval

15/05/2023

Voici les notes prises par le CAPUI suite à la réunion C2S qui a eu lieu le 15/05/2023.

Le Capui avait posé deux questions par mail la veille de la réunion C2S, et le Capui a donc pu intervenir lors des questions diverses en séance. Le Capui est la seule association à avoir pu prendre la parole en toute fin de séance et alors que le timing était déjà largement dépassé et avant que le S/Préfet ne mette fin au débat...

Impression générale :

- Beaucoup de changement à la tête du Siaap, avec notamment, un nouveau président : François-Marie Didier. Le nouveau président souhaite changer l'image et les pratiques du Siaap. Il a répété à plusieurs reprises qu'il souhaitait mettre en place des rapports loyaux, de qualité et de simplicité avec les instances de la préfecture, les collectivités locales et avec les associations qui sont en contact avec le Siaap... dont acte, nous verrons dans les faits.

- Mme M. De Cidrac, Sénatrice des Yvelines et Messieurs les maires, P. Rouleau, P. Audebert, L. Brosse, J. Myard, étaient présents.

- M. le S/Préfet Jehan-Eric Winckler, a présidé la séance. Il connaît très bien le dossier Siaap et le passif... il a été plutôt incisif dans ces interventions, et n'a pas hésité à secouer les intervenants du Siaap. Il a cité à plusieurs reprises le Capui car nous sommes intervenus à plusieurs reprises durant les C2S, lors de l'enquête publique sur la reconstruction de l'usine de Clarifoculation, suite à nos questions à la DRIEE et la Police de l'eau, et visiblement aussi via les élus qui nous mettent en avant.

L'association Le Patrimoine de Maisons-Laffitte a été reconduite au bureau du C2S pour représenter les associations. La responsable de cette association nous a confirmé que depuis la dernière réunion du C2S, l'année dernière, le bureau ne s'est jamais réuni.

Ce sera toujours M. P. Audebert qui représentera les mairies au bureau du C2S.

Le préfet a proposé de faire rentrer au C2S, les deux villes de Cormeilles et Montigny qui n'y étaient pas intégrées jusqu'à présent. Ce sera fait pour la prochaine réunion.

Le président du Siaap, en introduction de son intervention, a précisé qu'il y avait maintenant une nouvelle procédure de remontée d'évènements ou accidents, afin d'être plus transparent : diffusion directement par mail vers les élus, article de presse, brèves d'actu sur le site web du Siaap, publication sur Facebook/Twitter du Siaap. Il a donc annoncé beaucoup plus de transparence à l'avenir sur les incidents de l'usine, mais a aussi demandé aux élus et aux associations de bien garder à l'esprit qu'en abaissant le seuil de déclenchement des communications, ils généreraient plus de diffusions. Pour autant, il faudra prendre garde à ne pas conclure qu'il y a plus d'accidents.

Exploitation 2022 : beaucoup de mauvais résultats

En résumé :

- Il y a moins d'eau collectée en moyenne (réchauffement climatique),
- la concentration en polluant est donc plus forte (charge plus importante par temps sec),

- les rendements de traitement sont en baisse (l'usine a toujours 40% de sa capacité de traitement en moins, du fait de la dégradation sur la Clarifoculation),
- les bypass sont donc plus fréquents par temps de pluie,
- l'usine Seine-Aval a récupéré des excédents d'eau arrivant de l'usine de Colombes (suite à l'incendie du poste alimentation électrique) pendant tout le S1 2022, ce qui a empiré les choses ...

Le résultat : plusieurs non-conformités NGL et Carbonés au cours de l'année 2022.

Plusieurs plans d'actions ont été lancés coté Siaap, mais tant que la Clarifoculation ne sera pas reconstruite, il n'y aura pas d'espoir d'amélioration.

Bilan sécurité : des incidents à répétition, des plans d'actions qui s'enchainent, des mises en demeure qui se succèdent...

- Deux mises en demeure de la préfecture en 2022.
- Deux inspections de la Driee en 2022 et 2023, avec demande de plans d'actions sous astreinte
- 2022 : fuite biogaz (juin, juillet : lors d'opération de contrôle, et octobre : fuite)
- 2023 : inondation nouvelle décantation primaire (janvier)
- 2023 : accident barge transportant du nitrate de calcium vers Seine-Aval (février)
- 2023 : perte de la centrifugeuse C8 (mars) : arrêté de mesure d'urgence du 5 avril
- 2023 : fuite de javel dans rétention de l'unité membranaire (avril)
- Deux anomalies constatées au niveau du port fluvial, actions correctives faites

Seules bonnes nouvelles : la brigade de pompiers est en place, l'exercice d'alerte par SMS de juin 2022 a été un succès.

Bilan environnemental : comme d'habitude, pas de changement, pas d'actions, que des constats !

62 plaintes olfactives (majoritairement sur La Frette et un peu sur Herblay)

2 plaintes sonores (sirènes d'alarme, chantiers)

et 8 plaintes visuelles (mousse sur la Seine, éclairage)

Petit aparté sur les baignades sur la Seine : malgré les 1200 M€ d'investissement public, dont 600 M€ directement par le Siaap, les épreuves en eaux libres des JO2024 devront être annulées en cas d'orage dans les 48h précédent les épreuves... mais le Siaap confirme que la qualité des eaux de la Seine a progressé !

Les constats de la Driee + Police de l'eau (Préfecture des Yvelines) : très inquiétants

- rappel de la liste des accidents, mises en demeures, astreintes, ...
- bâtiment filtre-pressé détruit en 2018, toujours pas reconstruit... ?
- stockage d'eaux usées dans des bassins à l'air libre en cas de débordements capacitaires. Toléré pour 24h, mais la Driee constate que la vidange des bassins n'est pas faite dans les délais...
- mesure de débits des eaux traités pas fiable, demande que les capteurs soient changés...
- problème de mesures de pollution réalisées par le Siaap, non-conforme aux mesures faites par la police de l'eau sur les mêmes échantillons, certains prélèvements par le Siaap ont été poubellisés sans analyse, ... la police de l'eau demande un meilleur suivi !
- dégradation de la qualité de la Seine jusqu'à 130 km en aval d'Achères, surprise de la police de l'eau car non conforme aux attendus ...
- stockage anormalement élevé de terres polluées (extraites lors des différents chantiers), les montagnes de terre sont laissés à l'état sans véritable protection alors qu'elles sont susceptibles de polluer les nappes phréatiques qui affleurent, inquiétude de la Driee... le Siaap doit mettre en place un plan de gestion des terres.

En conclusion de la Driee/Police de l'eau, l'usine Seine-Aval est déclarée non-conforme au titre de 2022 !

Questions diverses

- Sur les dispositions à mettre en œuvre pour la reconstruction de l'usine de Clarifoculation, suite à l'enquête publique (questions écrites du Capui) :
 - réponse du S/Préfet, le dossier d'autorisation pour ouvrir le chantier est en instruction à la préfecture, les mesures seront mise en œuvre dans ce cadre, l'autorisation devrait être donnée vers juillet 23, il n'y aura pas de retard pour démarrer le chantier,... Du coup pas vraiment de réponse précise aux demandes du Capui (sur les mesure de bruits pendant le chantier, sur l'adaptation des éclairages pour être plus directifs et moins polluants, sur les plantations paysagères, et sur la mise à jour du PPI ...).
- Moyens financiers alloués à la sécurité (question de M. Miard) :
 - réponse du président du Siaap, ils font déjà d'énormes efforts, ils ont déjà augmenté les taxes pour les franciliens, ils ne peuvent pas faire plus.
- Quid de la note d'audit (question de Mme De Cidrac) :
 - réponse du Siaap, note de 1.5 en 2019, et de 2.6 en Oct 2022. Ils annoncent qu'ils envisagent de changer de référentiel pour se rapprocher de la norme ISO 50001. Réaction générale de la salle qui demande que l'on conserve le système de notation actuel tant que le Siaap n'aura pas dépassé la note de 3.5... pas de réponse du Siaap, le point reste en suspens.
- Y-aura-t-il des traitements mis en place pour les micro-contaminations (pesticides, médicaments) comme sur les nouvelles usines plus modernes ? (question de M. Lechalard) :
 - réponse du Siaap, cela demanderait des investissements très importants, que les Franciliens n'accepteraient pas de payer...
- Herblay, avec le concours du Val d'Oise, a un projet d'aménagement des quais et de l'île aux oiseaux (réserve naturelle). Peut-on compter sur le Siaap pour aider à ces aménagements ? (Question de M. Rouleau) :
 - réponse du Siaap, bien volontiers... cela s'inscrit dans la "stratégie territoriale" du Siaap, pour plus de proximité et de dialogue avec les collectivités locales.
 - Le Siaap annonce aussi qu'ils envisagent de partager leur ressources en Biogaz avec leurs voisins; ils ne savent pas encore comment, mais feront des propositions aux élus (le biogaz représente 60% de leur conso interne, et partager leur réserve avec les riverains leur permettrait d'améliorer au passage leur bilan RSE...).
 - En aparté, nous sommes allés voir M. Rouleau pour qu'il nous en dise plus sur les aménagements des quais d'Herblay : la mairie souhaite nettoyer l'île aux oiseaux et créer des zones humides pour permettre à la Seine de l'envahir en cas de crue, et elle va faire en sorte que la partie piétonne du chemin de halage entre Herblay et Conflans soit aussi inondable en cas de crue. L'objectif est de diminuer l'impact des crues dans les zones habitées.
- Y-a-t-il des réflexions pour déconcentrer l'usine Seine-Aval, et reporter des flux vers d'autres usines, voir en construire de nouvelles ? (question de M. Chevigny) :
 - réponse du Siaap, il n'y a pas de possibilité d'étendre la capacité des autres usines, et pas de terrain pour construire de nouvelles usines en IdF, le site de Seine Aval est donc le seul sur lequel le Siaap peut encore faire des aménagements. Mais ils n'en prévoient pas, qu'on se rassure...
- Sur les risques de sur-inondation, suite à la construction des digues sur la berge cotée usine (question du Capui en séance) :
 - réponse du S/Préfet, qui doute du constat que le Capui a remonté sur une surélévation du niveau lors des deux dernières crues. Mais la préfecture n'est pas en mesure de fournir des chiffres car il n'y a pas eu d'analyse et de mesure de leur côté.

- réponse du Siaap qui annonce que des études ont été faites, que des mesures de compensations vont être mises en place, et que ces mesures vont compenser la surcote, au cm près. Ils reconnaissent que les travaux de la digue sont terminés, mais que les mesures de compensations ne sont pas faites donc qu'il y a un risque d'élévation du niveau s'il y a une crue dans les mois qui viennent. Ils ne sont pas en mesure d'évaluer la surcote.
- Sur les retards pour la mise en œuvre des mesures de compensations : sur zone A, les terres sont polluées, cela prend plus de temps que prévu pour creuser le bassin; sur la zone B, le chantier est bloqué par la préfecture car il y a des vestiges archéologiques à analyser; sur la zone C, ils n'ont pas pu démarrer car ils envisageaient de couper des arbres, et M. Audebert et la Préfecture ont refusé, du coup, ils auraient trouvé une autre zone mais ils n'ont pas encore démarré les travaux. En étant optimiste, le Siaap annonce qu'ils auront compensé à 80% la surélévation de la Seine en cas de crue vers mi-2024, mais ne savent pas dire quand ce sera à 100%. Conclusion et en attendant, les riverains sont exposés à des risques de surélévation des eaux si nous subissons une nouvelle inondation de la Seine dans les deux ans qui viennent, et ils espèrent que la météo sera favorable... on en est là.

Le S/Préfet a conclu la séance, par quelques mots sur le besoin de restaurer la confiance et d'améliorer la communication (tout en s'énervant sur les réseaux sociaux "ennemis à combattre" ...).

Cela n'empêchera pas le Capui de continuer à informer ses adhérents et sympathisants sur les réseaux ou sur son site web : www.capui.org